

**DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC**

ARRÊTÉ N° AR_2026_032

portant Interdiction stationnement des camping-cars, caravanes et de certains véhicules de gabarit particulier sur la Place de la Grèze.

Monsieur le maire de la commune de CUNAC,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R.365-1 ; R. 365-2, R. 365-3 et R.332-70 2°,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R. 111-37, R. 111-38, R. 111-39, R. 111-42, R. 111-43,
- Considérant que pour la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, il convient de réglementer le stationnement des camping-cars, des caravanes et de certains véhicules de gabarit particulier,
- Considérant que les places de stationnement situées Place de la Grèze ont pour vocation d'accueillir les véhicules des personnes venant aux différents établissements et structures (Ecole, A.L.A.E, Salle de ports, terrain de Sports, Espace Associatif, City-Stade et aires de jeux),
- Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 - Un panneau signalant l'interdiction du stationnement des camping-cars, caravanes et de certains véhicules de gabarit particulier sera mis en place à l'entrée de la Place de la Grèze.

Article 2 – La régie voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sera chargée de la mise en place du panneau de signalisation correspondant,

Article 3 - Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Maire de la Commune de CUNAC, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du TARN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Cunac le 21 mai 2026

Marc VENZAL,

Maire de Cunac

